

compris le casuel et profits accoutumés. Ses lettres de provision furent données par Henri III, le 6 août, à Saint-Maur-des-Fossés. Du Verdier prêta serment devant la Chambre des comptes de Paris, le 26 juin 1581 (1), « information préalablement faite sur sa vye, mœurs et conversation catholique, après qu'il a juré n'estre parent et allyé des receveurs généraux des finances à Lyon, et à la charge qu'il exercera ledict estat en personne ». Il ne fut officiellement mis en possession de son emploi, par le bureau des finances de Lyon que le 23 janvier 1582 (2). Mais, en fait, il l'exerçait déjà probablement, car il prend dès 1581 le titre de contrôleur général des finances du roi en la généralité de Lyon (3). Il s'établit définitivement dans cette ville, et y loua ou acheta la vaste maison de Château-Gaillard sur la paroisse Saint-Vincent.

Pourvu d'un office dont il tirait grand orgueil, devenu un des personnages marquants de la cité lyonnaise, du Verdier eut cependant sur les bras, vers ce temps, une affaire dont il ne se tira pas sans dommage, bien qu'il paraisse y avoir joué, mise à part une certaine hauteur arrogante, un rôle de tout point honorable. Les faits sont relatés dans un long factum judiciaire qui, selon toutes les apparences, est l'ouvrage de du Verdier lui-même (4) ; nous les résu-

(1) Du Verdier rencontra dans ce voyage à Paris, à l'hôtel de l'Ange, rue de la Huchette, Scévole de Sainte-Marthe, qui venait aussi prêter serment pour l'office de trésorier général à Poitiers (*Bibliothèque*, p. 1.129).

(2) Archives du Rhône, C. 406, f. 56, v^o (Registre du bureau des finances).

(3) *Les Images des dieux*, titre.

(4) *Sommaire du procès d'entre Antoine du Verdier*, etc., au département des Imprimés de la Bibliothèque nationale, 4^o Fm 32.261. — Cet exemplaire est probablement unique.